## Déclaration solennelle

## concernant la distribution du paiement d'acompte par le sous-traitant

Document normalisé de construction

**CCDC 9B - 2001** 

Le sous-traitant doit produire la présente déclaration lorsque cela est requis à titre de condition préalable à:

l'obtention du deuxième paiement d'acompte ou de tout paiement d'acompte subséquent;

la libération de la retenue.

La dernière	demande	de pa	iement	d'acompte	pou		
laquelle le déclarant a reçu paiement porte le nu							
	et	est da	tée du		jou		
de	de l'an						

## Contrat de sous-traitance

Titre du contrat de sous-traitance (Es	mplacement et	description de l'ouvi	rage selon les docur	ments du contrat de sous-	traitance)
Date du contrat de sous-traitance:					
	Jour	mois		année	
Nom de l'entrepreneur			Nom du sous-tr	raitant	
Déclarant					
Nom du déclarant			Poste ou titre (de l'emploi occupé auprès du sous-traitant)		
Déclaration					
Je déclare solennellement que je sui l'entreprise agissant comme le sous l'entreprise, que je suis personnelle services, la machinerie et le matéri stipulé au contrat de sous-traitance contrat de sous-traitance, y compris 1) des montants de retenue dûmer 2) des paiements différés d'un coi 3) des montants retenus en raison Je fais solennellement cette déclara serment.	s-traitant dans lement informé el de construction, et dont l'entre le dernier paiernt réservés, mmun accord of d'un différend	le contrat de sous-tr que tous les frais pr ion qui ont été ence repreneur pourrait êt ment d'acompte ci-d u légitime dont la part	raitance ci-dessus nour la main-d'oeuviourus directement p tre tenu responsable lessus mentionné, à tie ou les parties à q	mentionné et que j'ai, à cre, les contrats de sous-tear le sous-traitant pour le e, ont été entièrement ac l'exception toutefois:	ce titre, le pouvoir de lier traitance, les produits, les a réalisation de l'ouvrage equittés comme l'exige le sont informées.
Déclaré devant moi à			le	jour de	
de l'an		Ville :	et province		
Sonature to Africant		(Commission six	Pagamantation	mataina inna da main ata )	

Toute fausse déclaration constitue une faute en vertu du Code criminel du Canada et peut, en cas de condamnation, entraîner une peine pouvant aller de l'amende à l'emprisonnement. Apposer ici le sceau de copyright CCDC 9.

L'utilisation de ce formulaire sans le sceau de copyright de CCDC 9 constitue une violation d'un droit d'auteur. Son utilisation avec ledit sceau indique que les parties le considèrent comme une version exacte et intégrale de CCDC 9B – 2001.

